Annales historiques de la Révolution française

366 | octobre-décembre 2011
Varia

Les alliances matrimoniales dans la haute société grenobloise lors du premier XIXe siècle (1790-1850) : conservatismes et changement social dans un contexte révolutionnaire

Matrimonial alliances in the High Grenobloise Society during the First half of the Nineteenth Century (1790-1850): Conservatism and Social Change in a revolutionary context

Sylvain Turc

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/ahrf/12224
DOI : 10.4000/ahrf.12224
ISSN : 1952-403X

Éditeur :
Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2011
Pagination : 105-127
ISSN : 0003-4436

Référence électronique
Sylvain Turc, « Les alliances matrimoniales dans la haute société grenobloise lors du premier XIXe siècle (1790-1850) : conservatismes et changement social dans un contexte révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 366 | octobre-décembre 2011, mis en ligne le 01 décembre 2014, consulté le 21 septembre 2021. URL : http://journals.openedition.org/ahrf/12224 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ahrf.12224

Tous droits réservés

LES ALLIANCES MATRIMONIALES DANS LA HAUTE SOCIÉTÉ GRENOBLOISE LORS DU PREMIER XIXe SIÈCLE (1790-1850) : CONSERVATISMES ET CHANGEMENT SOCIAL DANS UN CONTEXTE RÉVOLUTIONNAIRE

Sylvain TURC

L'étude de l'étendue et des caractéristiques du champ d'alliances des élites dans la France révolutionnaire et post-révolutionnaire constitue un domaine peu fécond de l'historiographie. À Grenoble, la présence sous l'Ancien Régime d'une noblesse aussi puissante que nombreuse et de groupes bourgeois dynamiques permet d'approcher la question de leur éventuelle fusion après 1789. Menée à partir des contrats de mariage, l'analyse décrit une évolution en deux temps des stratégies matrimoniales des élites. Sous la Révolution et l'Empire, les mariages mixtes sont inexistants. La fragile tendance de la noblesse de robe à se porter sur des choix matrimoniaux plus ouverts après 1780 ne se confirme pas et les pratiques endogames de la bourgeoisie ne connaissent pas de solution de continuité. Au-delà de 1820 cependant, la noblesse élargit son champ d'alliances, mais la forte endogamie qui marque la haute société ne disparaît vraiment qu'au lendemain de la révolution de Juillet.

Mots-clés : noblesses, bourgeoisies, élites, Grenoble, contrats de mariage, alliances matrimoniales, changement social.

L'analyse des alliances matrimoniales des milieux dominants durant la Révolution et dans la société française post-révolutionnaire est loin de constituer un thème classique de l'historiographie universitaire. En 2004, un colloque en forme de bilan témoignait du renouveau des études sur la période révolutionnaire, mais accordait l'essentiel de son attention aux champs culturels et politiques, ainsi qu'à la dimension internationale

de l'événement. L'histoire sociale n'était cependant pas négligée, car Jean-Pierre Jessenne sut rappeler à tous la richesse des travaux consacrés depuis une vingtaine d'années aux identités, aux relations sociales et aux réseaux de sociabilité dans la France révolutionnaire et impériale[1]. Pourtant, de ce large panorama, il ressortait parfaitement que l'étude de la trajectoire des groupes sociaux et l'analyse de la construction d'un nouvel ordre civique dépendant des valeurs bourgeoises avaient été privilégiées au détriment des rapports sociaux qui pouvaient s'établir en ville, dans le monde rural ou à l'occasion de pratiques de sociabilité maintenant mieux connues. Deux ans plus tard, à Lille, un important colloque s'interrogeait sur les changements sociaux que la Révolution avait entraînés, mais une fois encore la bourgeoisie (comment les noblesses traversent-elles leur temps ?) n'était étudiée qu'au travers de la variété des itinéraires de ses membres, de ses pratiques culturelles et politiques, et non dans ses relations avec les autres groupes dominants[2]. Finalement, ce n'est que fort récemment que Philippe Bourdin a nettement affirmé que les échanges matrimoniaux entre les différentes noblesses, et entre celles-ci et les autres groupes sociaux, demeurent une question trop délaissée[3].

Une mise en perspective des fondements de la considération sociale de part et d'autre de la Révolution incite pourtant à penser que cette piste de recherche peut se révéler fructueuse. Le laboratoire d'analyse sociale que constitue l'histoire des milieux dominants dans la capitale du Dauphiné aux temps préindustriels le laisse en tout cas penser. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la pratique de l'endogamie occupe une place éminente dans les comportements matrimoniaux des familles de la haute société grenobloise[4]. C'est du moins ce que révèle l'examen des alliances des

(1) Jean-Pierre JESSENNE, « L'histoire sociale de la Révolution : entre doute et renouvellement », dans Jean-Clément MARTIN (dir.), *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française*, Actes du colloque de Paris des 29, 30 et 31 janvier 2004, Rennes, PUR, 2005, p. 23-39.

(2) Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Actes du Symposium international tenu à Villeneuve d'Ascq les 12, 13 et 14 janvier 2006, Rennes, PUR, 2007.

(3) Philippe BOURDIN (dir.), *Les noblesses françaises dans l'Europe de la Révolution*, Actes du colloque international de Vizille (10-12 septembre 2008), Rennes et Clermont-Ferrand, PUR/Presses universitaires Blaise Pascal, 2010, p. 13-14. Sans doute Philippe Gardey a-t-il su étudier de part et d'autre de la Révolution les comportements matrimoniaux et les réseaux de parenté étoffés du négoce bordelais, mais il laisse logiquement dans l'ombre une large fraction de la bourgeoisie : Philippe GARDEY, *Négociants et marchands à Bordeaux. De la guerre d'Amérique à la Restauration, 1780-1830*, Paris, PUPS, 2009, p. 427-438.

(4) Sylvain TURC, *Les élites grenobloises, des Lumières à la monarchie de Juillet. Noblesses, notabilités et bourgeoisies, 1760-1848*, Grenoble, PUG, 2009, p. 165-168.

familles dont les niveaux de richesse rendent possible la constitution de dots supérieures à 100 000 livres[5]. Sur les vingt-quatre mariages recensés, vingt-deux unissent deux membres de milieux similaires – dont un seul à l'intérieur de la roture : celui, en 1788, d'André Réal, avocat au Parlement de Dauphiné, et de Victoire Balmet, fille d'un négociant qui est aussi propriétaire d'un office de conseiller référendaire en la Chancellerie[6]. Dans vingt et un cas, en conséquence, les riches alliances s'effectuent à l'intérieur du second ordre. Une endogamie contraignante et affichée ferme sur eux-mêmes la roture, la noblesse d'épée, mais également les milieux robins. Au demeurant, Clarisse Coulomb avait souligné l'endogamie propre au milieu parlementaire lors du XVIIIe siècle[7].

Peut-on toutefois relever, après 1750, des stratégies d'ouverture de la noblesse vers la bourgeoisie d'offices ou la marchandise, voire les traces d'une amorce de brassage social ? Les faits nous poussent à affirmer que les deux élites concurrentes de la capitale dauphinoise n'ont opéré qu'un rapprochement tout relatif, modeste et surtout très tardif. Si la robe dauphinoise se mêle plus volontiers à la roture après 1775, on doit noter que l'ouverture ne concerne que cinq cas, dont deux où la conjointe est très proche de la noblesse et l'un où l'union s'effectue à un bas niveau de fortune. Restent deux unions entre nobles et roturiers à mentionner, certes emblématiques, mais bien tardives. En 1788, le bourgeois en voie d'anoblissement Claude Perier (« Perier Milord » disait Stendhal) donne la main d'Élisabeth-Joséphine, l'une de ses deux filles, au premier avocat général au Parlement Jacques Fortunat de Savoye-Rollin, en accordant une dot de 103 000 livres[8]. Un an plus tard, Marie-Marine Dolle, également issue du milieu des gens d'affaires, apporte la même dot à un autre avocat général, Jacques-Raymond Maurel, qui appartient à l'une des familles les plus prestigieuses du barreau grenoblois[9]. À Grenoble, mais ainsi en va-t-il également à Bordeaux[10], autre ville de Parlement, épouser son semblable représente l'une des conditions et l'une des manifestations de la domination sociale comme de la reproduction de la hiérarchie des positions.

(5) AD Isère, 3 C 1 393-1 399 et sous-série 3 E (notaires).

(6) *Ibid.*, 3 E 1 113/10, contrat de mariage du 3 mai 1788.

(7) Clarisse Coulomb, *Les pères de la Patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, PUG, 2006, p. 68-75.

(8) AD Isère, 3 E 1 433/15, contrat de mariage du 21 janvier 1788 ; Pierre Barral, *Les Perier dans l'Isère au XIXe siècle d'après leur correspondance familiale*, Paris, PUF, 1964.

(9) *Ibid.*, 3 E 1 432/51, contrat de mariage du 10 octobre 1789.

(10) Stéphane Minvielle, *Dans l'intimité des familles bordelaises du XVIIIe siècle*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2009, p. 57-63.

Sur ce point, la Révolution a-t-elle rebattu les cartes en modifiant les contours du cercle des unions et en battant en brèche le privilège de la naissance ? Dès les débuts de la Révolution française, le service de l'État n'assure plus de manière mécanique aux élites nationales la conservation de leur rang, ni leur éventuelle promotion dans un groupe mieux placé sur l'échelle sociale, et moins encore l'anoblissement. Pour assurer leur élévation ou leur pérennité à la tête de la société, les groupes dominants, mais non plus nécessairement dirigeants, doivent attacher une importance accrue à d'autres moyens de réussite[11]. Les alliances et les stratégies matrimoniales constituent le principal de ces moyens. Parce qu'ils demeurent l'un des axes des pratiques sociales de la haute société européenne au XIXe siècle, les comportements matrimoniaux révèlent les mentalités de telle ou telle élite locale, son dynamisme interne relatif et ses relations avec les autres groupes sociaux. À leur aune se mesure le degré de fermeture de l'élite concernée ou d'une fraction d'entre elle, tel le verrouillage progressif de l'accès aux positions d'officiers ministériels (notaires et avoués) que l'on observe à Rouen à mesure que le XIXe siècle s'avance[12]. L'observation de quelques dizaines de contrats de mariage passés à Grenoble entre 1790 et 1850 permet d'aborder deux questions essentielles. Les stratégies matrimoniales de la noblesse montrent-elles un désir d'ouverture sociale vers des familles nouvelles ou des élites en voie de constitution ? La bourgeoisie nouvelle parvient-elle à s'insérer dans les réseaux de l'élite nobiliaire ? *In fine*, ce sont les modifications des pratiques matrimoniales de l'élite grenobloise depuis le XVIIIe siècle et les modalités du changement social dans un contexte politique révolutionnaire qui forment le cœur de notre interrogation[13].

(11) Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, nº 478, Les Belles Lettres, 1992 (Historiques ; 6 et 7), I, p. 186.

(12) Jean-Pierre CHALINE, *Les bourgeois de Rouen. Une élite urbaine au XIXe siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 1982, p. 64-69.

(13) Sur cette question névralgique, les études sont rares, du moins pour la période qu'envisage notre recherche. David Higgs, dès 1990, souligne le petit nombre de monographies disponibles sur le sujet et n'y consacre que quatre pages : David HIGGS, *Nobles, titrés, aristocrates en France après la Révolution, 1800-1870*, Paris, Liana Levi, 1990, p. 311-324. Trois ans plus tôt, Suzanne Fiette n'était guère plus loquace : Suzanne FIETTE, *La noblesse française des Lumières à la Belle Époque*, Paris, Perrin, 1997, p. 213-216. La ligne directrice de notre développement a été puisée dans Christophe CHARLE, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, p. 255-314. Pour l'époque moderne, voir l'étude exemplaire de Christophe DUHAMELLE, *L'héritage collectif. La noblesse d'Église rhénane, 17e et 18e siècles*, Paris, Éd. de l'ÉHESS, 1998, p. 97-189.

Les permanences des comportements matrimoniaux jusqu'au début de la Restauration (1790-1820)

Deux démarches successives ont été adoptées pour examiner la nature et les composantes sociales et économiques des unions des membres de la haute société durant cette période. Une première étape a consisté à relever dans les tables des contrats de mariage du bureau de l'Enregistrement de Grenoble, durant la période qui s'écoule de 1790 à 1850, toutes les alliances dont l'un des deux membres au moins est Grenoblois, et dont l'un des deux apports est supérieur à 100 000 francs[14]. La seconde étape du travail a permis de retrouver tous les contrats de mariage répondant à ces critères dans les minutes notariales et d'en dresser une liste ordonnée. L'analyse de ces contrats de mariage rend possible l'estimation des degrés d'endogamie de la noblesse et de la bourgeoisie. Elle offre également la possibilité de définir les origines sociales et les caractéristiques des familles qui font le choix de l'échange matrimonial.

Des unions qui se concluent entre nobles

Dix-neuf contrats de mariage ont été retrouvés dans la tranche des apports les plus élevés de la Révolution à 1820. Une analyse d'ensemble montre l'importance que conserve la règle de l'endogamie sociale à Grenoble jusqu'au début de la Restauration. Quatre de ces actes notariés ratifient une union entre deux jeunes gens de la bourgeoisie de la ville. Aucun n'indique un rapprochement entre la noblesse et la bourgeoisie. L'union, en 1818, de Marine Maurel et de Pierre-Barthélemy de Noailles, la plus sujette à discussion, ne revêt que les apparences de l'hypergamie bourgeoise. L'épouse, au patronyme pourtant bien plébéien, est la fille d'un baron d'Empire qui fut avocat général au Parlement de Grenoble et qui avait tout d'un transfuge de la roture (en noble refait) malgré son ancrage bourgeois – son épouse est une Dolle[15]. C'est donc d'abord dans le cas de la noblesse que le caractère endogamique des unions se vérifie. Quinze contrats, soit l'immense majorité, réunissent deux membres de la plus prestigieuse noblesse dauphinoise. La stratégie matrimoniale de l'élite nobiliaire grenobloise l'a conduite à chercher pour ses enfants des conjoints issus d'un milieu aussi privilégié que le sien. À Grenoble,

(14) AD Isère, 3 Q 11/2 206-2 216.

(15) *Ibid.*, 3 E 1 432/51, contrat de mariage déjà cité entre Marine Dolle et Jacques-Jean-Raymond Maurel ; 3 E 7 590, nº 488, contrat de mariage du 15 novembre 1818.

jusque sous la Restauration au moins, les jeunes filles du ci-devant second ordre épousent les fils de la meilleure noblesse de la ville. Si l'assertion mérite cependant d'être nuancée en fonction de la position des époux respectifs sur l'échelle interne des noblesses locales, cela ne saurait remettre en cause l'existence d'une seule et unique stratégie de reproduction. Au sommet de la pyramide des élites, une rigoureuse homogamie règle les alliances matrimoniales. Les familles de la noblesse la plus huppée s'allient aux familles les plus proches d'elles, c'est-à-dire à celles qui partagent leurs caractéristiques sociales ; leur comportement matrimonial reflète une volonté de fermeture certaine.

De fait, le choix du conjoint noble s'effectue à l'intérieur d'un cercle social fort restreint composé des familles d'anciens parlementaires et de celles de la plus riche des noblesses militaires[16]. En l'an V, Nicolas-François de Langon et Anne-Marie-Josèphe de Langon, née Prunier de Saint-André, marient leur fille Magdeleine-Jeanne à Alexis-François de Gautheron d'Hurtières, ancien président à la Chambre des comptes de Grenoble. La meilleure société grenobloise assiste à la cérémonie en la personne des Marcieu, des La Porte de l'Arthaudière, des Gratet-Dubouchage, des La Croix de Pisançon et autres Planelli de Lavalette et Vaulserre des Adrets. Deux ans plus tard seulement, les époux Langon assistent au mariage de leur seconde fille, Marie-Pauline, avec Charles-Laurent-Joseph-Marie Planelli de Lavalette, veuf en premières noces de Françoise-Pierrette de Corbeau de Vaulserre, mais cette fois-ci dans une relative intimité. Fils de Joseph-Jean-Baptiste-Claude, qui fut chevalier d'honneur à la Chambre des comptes et écuyer ordinaire du Roi et de Louise de France, et d'une Alloix d'Herculais, l'époux appartient à la haute noblesse traditionnelle de l'ancienne capitale provinciale. Capitaine de régiment en 1790, il émigre en raison d'un fervent royalisme, puis rentre en France après le 18 Brumaire pour occuper une place d'adjoint dans la municipalité grenobloise de 1803 à 1815.

En raison du décès prématuré de Marie-Pauline de Langon, Planelli de Lavalette contracte une troisième union avec la fille de l'un des membres du cercle très étroit de la haute aristocratie grenobloise. En 1816, à 53 ans, il épouse Marie-Sophie-Bonne de Gratet-Dubouchage, elle-même veuve de Jean-Claude-Marie de La Croix, marquis de Saint-Vallier. Sa nouvelle épouse est la fille du comte Dubouchage, Louis-

(16) Christophe Duhamelle utilise la notion de « champ d'alliance », défini comme « l'étendue sociale globale des relations matrimoniales du groupe », avec ses limites et ses modalités de fonctionnement : Christophe DUHAMELLE, *L'héritage collectif, op. cit.*, p. 98.

Philippe-Humbert de Gratet, conseiller au Parlement de 1760 à 1775. L'union n'est toutefois qu'une affaire de prestige et ne traduit rien d'autre qu'une volonté de rester entre soi. Utilisant les nouvelles possibilités du Code civil, les deux époux se soumettent au régime de la séparation de biens, renonçant au régime dotal. Le nouvel époux préserve cependant les intérêts de la mariée en lui faisant donation, à titre de gains de survie, d'un douaire qui prend la forme d'une forte rente viagère de 6 000 francs[17]. Grâce à ce type d'alliances endogamiques, des membres de la noblesse traditionnelle, dont la famille est parfois passée par la robe, s'allient à des filles de robins ou aux descendantes d'un lignage militaire de grand prestige beaucoup plus jeunes qu'eux[18].

À un niveau moindre de prestige et de richesse, on doit remarquer un comportement hypergamique qui traduit une évolution des pratiques et une propension à l'élargissement de l'espace global des relations matrimoniales, sans toutefois que les frontières de l'aristocratie soient franchies. Les fils des bonnes maisons nobiliaires choisissent leurs épouses soit dans un milieu supérieur au leur, soit dans des familles qui possèdent de riches héritières ou dont l'ascension sociale promet un avenir brillant. Pour illustrer par l'exemple ces « stratégies matrimoniales dynamiques » menées avec persévérance doit être mentionnée l'union de Magdeleine de Gallien de Châbons et d'Armand de Sibeud de Saint-Ferréol[19]. Né en 1785, l'époux est le petit-fils d'un capitaine au régiment de La Chesnelay qui devint major de la ville de Grenoble, puis gouverneur de Die, déjà nommé Armand de Sibeud de Saint-Ferréol. Il est aussi l'arrière petit-fils d'Antoine de Sibeud, qui fut l'un des cent gentilshommes de la Maison du Roi sous Louis XIV. En épousant Magdeleine de Châbons, Armand de Saint-Ferréol prend pour beau-père un homme passé par le grade de capitaine de cavalerie et un office de conseiller au Parlement Maupeou, et dont la trajectoire sociale

(17) AM Grenoble, GG 186, cité dans Auguste Prudhomme, *Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790. Ville de Grenoble*, Grenoble, Typographie et lithographie G. Guirimand, t. IV : *Séries GG, HH et II*, 1924, p. 286 ; AD Isère, 3 E 3 498 ; 3 E 1 142/11, nº 182 ; 3 E 3 596, nº 230 ; Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné (…).,* Genève, Slatkine reprints, 1971, 2 tomes en 1 volume, II, p. 255 ; Marie-Cécile Thoral, *L'administration locale civile en Isère de 1800 à 1837 : les limites de la centralisation administrative*, thèse pour le doctorat d'histoire, Université Pierre Mendès France-Grenoble II, 2004, I, p. 105 ; Gustave de Rivoire de la Bâtie, *Armorial de Dauphiné*, Marseille, Laffitte reprints, 1996, p. 145.

(18) Pareille alliance entre des familles de tradition militaire se retrouve lors du mariage en 1818 d'Artus de Miribel et d'Adrienne-Alexandrine de Valory : AD Isère, 3 E 1 154/10, nº 72.

(19) Jean-Marie Wiscart, *La Noblesse de la Somme au xixe siècle*, Amiens, Éd. Encrages, 1994, p. 124.

est ascendante. Le profit matériel n'est pas non plus négligeable : sa jeune épouse lui apporte une dot de 125 000 francs constituée grâce aux dons généreux (70 000 francs) de ses deux tantes maternelles, Gabrielle et Émilie de Marnais, anciennes chanoinesses, et de son oncle paternel, Jean-Pierre de Gallien de Châbons[20].

La répétition d'alliances matrimoniales entre deux ou trois familles conduit à la formation de véritables réseaux de parenté qui retiennent dans leurs mailles serrées plusieurs familles de l'aristocratie grenobloise, mais qui ne semblent pas constituer des factions politiques opposées – les familles dont les noms sont cités sont globalement hostiles à la Révolution. Tel est le cas des deux alliances successives des filles de Nicolas-François de Langon qui font entrer un Gautheron et un Planelli de Lavalette dans un réseau familial constitué à la fin du XVIIIe siècle autour des lignages de Marcieu, de La Porte et de Prunier de Saint-André.

C'est encore le cas au-delà de 1815, car la période révolutionnaire ne marque pas d'infléchissement dans les stratégies matrimoniales de la haute noblesse locale. En mariant sa première fille, Charles-Laurent-Joseph-Marie de Planelli de Lavalette favorise le rapprochement tous ces lignages avec celui des Dubouchage, qui a choisi, lui, de s'allier aux grandes familles de l'aristocratie française et européenne. En 1817, Charlotte de Planelli de Lavalette prend pour époux Gabriel de Gratet-Dubouchage, fils du comte du Bouchage, et frère de la troisième épouse de son père. En s'unissant à ce lignage en voie rapide d'ascension sociale, Planelli de Lavalette fait d'une pierre deux coups. D'une part, comme l'attestent les signatures du contrat de mariage, il s'intègre parfaitement au milieu légitimiste grenoblois et à la vieille aristocratie de la ville que représentent les Marcieu, les Langon, les Morard d'Arces, les Pina de Saint-Didier et autres Vaulserre des Adrets. D'autre part, il greffe son lignage aux foisonnants ramages de la famille Dubouchage, les principaux étant ceux rassemblés autour des La Croix de Chevrières, des représentants de la branche dauphinoise des Beauvoir-Grimoard du Roure de Brison, des Vidaud de La Tour, du marquis de Grille et du comte de Sayn-Wittgenstein[21].

(20) AD Isère, 3 E 3 584, nº 459 ; Gustave DE RIVOIRE DE LA BÂTIE, *Armorial de Dauphiné, op. cit.*, p. 700-701.

(21) *Ibid.*, 3 E 3 598, nº 331 ; 3 E 3 500, nº 276 ; 3 E 3 506 ; 3 E 3 596, nº 260 ; 3 E 1 142/10, nº 268 ; 3 E 8 890, nº 139 ; Centre généalogique du Dauphiné (généalogie des Vidaud de La Tour).

Une forte endogamie roturière

On retrouve de semblables mécanismes de fermeture sociale et un horizon social tout aussi étriqué dans la bourgeoisie grenobloise. Une fois de plus, il faut relever que les belles-filles, les gendres et les beaux-pères ne franchissent pas les limites sociales qui bornent le groupe. Le plus généralement, les fils de robins épousent des filles issues du négoce ou des descendantes de robins aisés. Sous la Révolution, le mariage emblématique, en l'an II, de Camille Teissère et d'Adélaïde-Hélène-Marine Perier, fille de *Perier Milord* et dotée de 103 000 livres, affirme haut et fort l'étroite connivence des milieux négociants de Grenoble. Parmi les témoins, si on note sans surprise la présence des grandes familles des affaires et de la robe locale, des Busco aux Mallein en passant par les Perier-Lagrange, on ne peut en revanche relever le moindre patronyme nobiliaire. À l'évidence, le processus d'anoblissement que Claude Perier a entamé avant 1789 n'a pas eu d'effets sociaux et n'a pas contribué à faciliter la fusion entre la haute bourgeoisie et l'aristocratie. Sous l'Empire et la Restauration, l'élite anciennement dite roturière ne change point son fusil d'épaule. En 1814, Coralie Durand, fille du négociant Charles Durand et d'Angèle de Pélissière, n'imite pas le modèle de fusion sociale dont ses parents ont été les initiateurs (esseulés), puisqu'elle épouse Antoine-Louis-Hyppolite Duchesne, avocat, fils d'un avocat et d'une Perier. Trois ans plus tard, en 1817, sa cousine germaine, Catherine-Angélique-Caroline Durand, fille de l'ancien banquier Antoine Durand, frère de Charles, et d'Angélique Ruynat-Gournier, s'unit, en lui apportant 130 000 francs, à Gaspard Moulezin, directeur des Contributions directes à Bourg-en-Bresse, et fils d'un ancien secrétaire du Roi au Bureau des finances dont la Révolution a brisé les espoirs d'anoblissement[22].

Sûres d'elles-mêmes en attendant d'être dominatrices, les nouvelles dynasties bourgeoises tournent résolument le dos aux méthodes d'ascension en vigueur sous l'Ancien Régime. Désormais, elles affirment leur identité nouvelle en se détournant des milieux nobiliaires. En 1818, Appolonie Borel, née à Crest mais résidant à Grenoble, épouse Pierre-François Giroud. Fille de Pierre Borel, négociant en draps à Crest, et nièce de Claude Planel, doyen de la faculté de droit de Grenoble, bâtonnier de

(22) *Ibid.*, 3 E 1 158/7, nº 167 ; 3 E 3 592, nº 345 ; 3 Q 11/2 205 ; 3 E 3 598, nº 277 ; Bernard Bonnin, « Un bourgeois en quête de titres et de domaines seigneuriaux : Claude Perier dans les dernières années de l'Ancien Régime », dans *Bourgeoisies de province et Révolution*, Grenoble, PUG, 1987, p. 61-77.

l'ordre des avocats de la Cour royale de Grenoble, elle prend pour époux le receveur général des Basses-Pyrénées, fils de l'ancien receveur général de l'Isère[23]. La Révolution a en grande partie détruit la fascination que pouvait exercer l'aristocratie sur les élites de l'ancien Tiers. D'une part, le désir de la bourgeoisie de s'allier avec la noblesse s'étiole à mesure que s'éloigne l'Ancien Régime, sous l'effet de facteurs d'évolution d'une grande intensité. Les décrets révolutionnaires d'août 1789 et de juin 1790 ont détruit les privilèges du second ordre, puis son existence même. Les confiscations révolutionnaires et les embarras de gestion liés à l'émigration amplifient les difficultés économiques des nobles et les plongent dans des situations souvent fragiles. À Grenoble, l'érosion ou la dislocation des patrimoines nobiliaires après 1790 affaiblissent le groupe entier et le rendent d'autant moins attractif socialement. En 1806, Marc-Octavien Doudart de Lagrée, ancien procureur général de la Chambre des comptes du Dauphiné, ne peut transmettre qu'un maigre mobilier de 4 000 francs à ses enfants, et des exemples similaires pourraient être multipliés.

La roture d'antan n'a pas oublié non plus qu'elle avait été la cible de la morgue et de la condescendance aristocratiques. Désormais mieux éduquée, elle trahit son ressentiment en affichant ses valeurs et son unité au vu et au su de tous[24]. Négociants, rentiers, propriétaires et hommes de loi prennent conscience de leur existence en tant que groupe social et profitent de l'atmosphère politique apaisée, mais à forte couleur anti-nobiliaire, de la capitale dauphinoise pour se faire une place dans le jeu des affaires politiques et sur la scène culturelle. En témoigne le contrôle presque sans partage que la bourgeoisie grenobloise exerce sur les pouvoirs politiques locaux (communes, districts, cantons, département de l'Isère) comme sa forte présence parmi la représentation nationale dès 1790. En monopolisant par ailleurs les structures éducatives et les institutions charitables de la cité, dans lesquelles la noblesse est plus que discrète, elle promeut ses intérêts et joue un rôle d'intermédiaire crucial pour étendre les idées nouvelles.

Bouleversements politiques et pratiques matrimoniales

La fondation d'une noblesse d'Empire en 1808 cherchait à accroître la mixité des élites nationales. Des choix plus ouverts et tournés vers

(23) *Ibid.*, 3 E 3 600, nº 331. Sur les Borel de Crest, voir AD Rhône, 4 J 450 (fonds Guérin).

(24) William DOYLE, *Des origines de la Révolution française*, Paris, Calmann-Lévy, 1988, p. 181-183.

les anoblis sont-ils venus se mêler aux pratiques endogamiques dans les usages matrimoniaux des élites d'Ancien Régime ? Force est de constater qu'il n'en est rien à quelques exceptions près. Dans tous les cas, les hiérarchies sociales et l'échelle des positions ne sortent pas bouleversées de la Révolution. Si l'on tourne en premier lieu ses regards vers les alliances des Grenoblois (ou des personnes qui ont longuement séjourné à Grenoble) anoblis par l'Empereur, on constate que cinq seulement sur vingt-trois sont des anoblis et non des nobles refaits[25]. Or, sans exception aucune, ces hommes épousent des jeunes filles issues de la bourgeoisie, et leurs descendants, rares, s'allient au mieux avec des descendants de la noblesse impériale, telles les trois filles du baron Mounier qui épousent les vicomte et baron Portalis et le comte Anglès. De manière symétrique, les nobles refaits se sont tous alliés avec des familles déjà nobles sous l'Ancien Régime. Fort logiquement si l'on se souvient de la forte endogamie de la noblesse traditionnelle, ces dynasties à nouveau anoblies visent la consolidation des positions acquises et la limitation des effets du brassage social voulu par Napoléon.

Si l'on déplace enfin notre attention sur l'autre facette possible des alliances, on doit noter que les jeunes Grenobloises unies à des anoblis d'Empire franchissent parfois les limites de leurs milieux d'origine[26]. Dans deux cas, elles sont issues de la bourgeoisie[27]. En 1793, Caroline Dubois-Fontanelle, fille d'un littérateur et futur professeur à l'École Centrale de Grenoble, épouse Charles Renauldon, fils d'un noble ingénieur des Ponts et Chaussées, qui sera fait baron d'Empire, en apportant une dot de 40 000 livres[28]. Fanny Perier, fille d'Augustin, prend pour époux le comte de Rémusat en 1825, hors de notre période donc[29]. Toutefois, les jeunes filles nobles, quant à elles, privilégient les unions dans la noblesse refaite, unions d'ailleurs souvent postérieures à 1820. Le mariage de Françoise-Joséphine Gratet-Dubouchage et du marquis de Grille en 1800, maire d'Arles en 1808 et fait baron en 1813, représente ce cas de figure[30].

(25) Albert Révérend (vicomte), *Les familles titrées et anoblies au XIXème siècle. Armorial du Premier Empire*, Paris, Honoré Champion, 1974 (1re édition 1894), Ces anoblis sont Jean-François Hilaire, Louis Alméras, Jean-Gabriel Marchand, Claude-Philibert-Édouard Mounier et Joseph-Jules Anglès.

(26) Le cas de jeunes Grenoblois unis à des familles anoblies sous l'Empire n'a pas été envisagé systématiquement. Le seul exemple que nous connaissons par Pierre Barral est le mariage d'Adolphe Perier et de Nathalie de La Fayette, petite-fille du général.

(27) Le niveau des deux dots nous est inconnu.

(28) AD Isère, 3 Q 11/2 200 et 3 E 1 175/5, contrat de mariage du 29 janvier 1793.

(29) Et non en 1823 comme l'indique Révérend.

(30) AD Isère, 3 E 3 506, contrat de mariage du 8 vendémiaire an XI (30 septembre 1800).

Il atteste de l'absence de renouvellement social à ce niveau d'analyse. La noblesse ancienne s'adapte au nouvel ordre social post-révolutionnaire, mais ne fraie pas avec le milieu bourgeois, dont les voies d'ascension demeurent indépendantes des mécanismes de reproduction en vigueur pour les anciens privilégiés.

Les conséquences sociales de la création de la noblesse d'Empire à Grenoble, pourtant minimes, mettent en lumière la nécessité d'examiner plus attentivement les évolutions politiques pour rendre compte des logiques ou des impasses de la reproduction sociale. Sur ce point, les rythmes inégaux des vagues d'unions dans la haute société, la possibilité de délimiter des phases de rapprochement social, du moins jusqu'au début de la Restauration, se révèlent riches d'enseignements. Les dates auxquelles ont été contractés les mariages étudiés traduisent en effet l'impact qu'exercent les changements politiques. Dans un premier temps, les tensions et l'instabilité politiques que provoque la rupture de 1789, puis les luttes intenses pour le pouvoir donnent un coup d'arrêt brutal aux projets matrimoniaux du groupe dominant. Dans cette époque troublée, les incertitudes politiques et l'hostilité croissante à l'égard de l'aristocratie incitent les nobles à la discrétion, voire à l'effacement. Jusqu'en l'an IV, une seule union est célébrée, celle de Camille Teissère et de Marine Perier, quatre jours après la chute de Robespierre. Significativement, elle rapproche deux familles bourgeoises en voie d'ascension et fortement impliquées dans le processus révolutionnaire. Député à l'Assemblée de Romans, officier municipal et agent national au début de la République, Teissère est de ceux qui poussent les feux de la Révolution encore en 1793[31].

À partir de l'an IV, et malgré le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), la gauche et les révolutionnaires perdent du terrain au profit de ceux qui souhaitent stabiliser le régime politique au prix de compromis politiques[32]. La France consulaire, en tolérant puis en amnistiant les émigrés en l'an X, en suspendant les ventes des biens nationaux qui n'ont pas trouvé d'acquéreurs, favorise le retour de la paix civile. Elle stimule également à Grenoble la reprise des alliances huppées. Cinq hymens se nouent entre 1797 et 1802, mais ils ne concernent, soulignons-le, que des familles que la Révolution et l'émigration ont peu affectées. Ce sont

(31) Pierre BARRAL, *Les Perier dans l'Isère au XIXe siècle d'après leur correspondance familiale, op. cit.*, p. 35.

(32) Serge BERSTEIN, Philippe CONTAMINE, Michel WINOCK (dir.), *Histoire de la France politique*, Paris, Seuil, III : *L'invention de la démocratie (1789-1914)*, Serge BERSTEIN et Michel WINOCK (dir.), 2002, p. 70-76.

aussi les plus puissantes socialement. Passés les orages les plus violents, elles nouent à nouveau des alliances homogamiques pour consolider leurs positions. C'est en 1797 et en 1799 que Nicolas-François de Langon, un des nobles libéraux de 1789, marie ses deux filles – ses seuls enfants survivants après la proclamation de l'Empire – dans la meilleure société grenobloise. Jean-François de La Croix de Pisançon, qui sera le plus gros contribuable de Grenoble en 1833[33], attend son quarante-sixième anniversaire et le Consulat à vie pour épouser Sabine de Vallin ; son frère Claude ne contracte une alliance matrimoniale que quatre ans plus tôt (en 1798) alors que leurs deux sœurs cadettes ont pris époux en 1774 et en 1784[34]. Pour l'aristocratie locale moins bien dotée ou celle que la Révolution a davantage affaiblie, ce n'est finalement que l'abdication de Napoléon et la restauration des Bourbons au printemps de 1814 qui clôturent l'épisode révolutionnaire. Les treize unions recensées entre 1814 et 1820, sur un total de dix-neuf pour la période, attestent d'une reprise de la politique matrimoniale adoptée sous l'Ancien Régime. En donnant sans doute trop de gages aux révolutionnaires, Bonaparte a suscité les réticences et la méfiance des élites anciennes, plus soucieuses de distanciation que d'une immersion pleine et entière dans la vie sociale.

Il semble bien que les stratégies matrimoniales de la noblesse et de la haute bourgeoisie réunies sont d'une redoutable efficience entre 1790 et 1820. L'endogamie sociale, source de complicité et condition du maintien des positions acquises, est quasi absolue au sommet de la société puisque, parmi les contrats qui mentionnent une dot supérieure à 100 000 francs, aucun ne mentionne une union entre la noblesse et la roture, et que très peu d'alliances sont conclues avec des familles étrangères au Dauphiné. Si, en dessous du seuil des 100 000 francs d'apport féminin, les fermetures conjointes de la noblesse et de l'élite bourgeoise admettent quelques exceptions, il n'en demeure pas moins que, dans les milieux bourgeois jouissant d'une honnête aisance, la pratique de l'endogamie représente la stratégie de reproduction sociale élargie la plus en faveur. La recherche de l'entre-soi a conduit ainsi à la formation de noyaux bourgeois endogames autour, par exemple, des lignages Beaufort, Réal et Duchesne, ou tels ceux, plus étendus, qui se constituent autour des Berriat et des Champollion, et sous une autre forme, des Perier-Lagrange. Pour tous,

(33) AM Grenoble, 1 K 14. Son imposition s'élève à 5 692 francs ; elle n'a fait que croître depuis l'an XI, date à laquelle une liste électorale lui attribue 4 567 francs de cens : AM Grenoble, 1 G 74.

(34) Seule la dot de Sabine de Vallin est connue.

une large pratique de l'homogamie, le contrôle des mariages des filles et la continuité socio-professionnelle entre le père et l'un des fils sont des facteurs de consolidation et de cohésion du groupe tout comme le gage de l'intégration à l'élite de la ville[35].

Alliances matrimoniales et relations sociales des élites locales dans la France des notables (1820-1850)

Pour toute une partie de l'historiographie, interprétation que résume Arno Mayer, la noblesse française, « bien qu'elle n'ait jamais retrouvé son point d'ancrage dans la vie politique, […] a réussi à se perpétuer et à se reproduire » durant tout le XIXe siècle[36]. Plus encore, la multiplication des échanges matrimoniaux avec la bourgeoisie a favorisé son renouveau, car l'élargissement de la noblesse française, incontestable jusqu'en 1820, résulte en partie des alliances matrimoniales qu'elle contracte avec les grandes familles de la bourgeoisie[37]. Selon cette hypothèse, la noblesse et la bourgeoisie grenobloises, ou du moins un nombre significatif de familles de ces milieux, auraient dû abandonner après 1820 le comportement endogamique qui avait été le leur au cours du XVIIIe siècle et des deux premières décennies du XIXe siècle. La mesure de l'endogamie nobiliaire – et donc roturière – ne peut cependant se faire sans prendre là encore en compte les niveaux de fortune des couples concernés et surtout leur qualité sociale.

La norme : le renforcement interne des noyaux familiaux grâce à l'endogamie

Une analyse systématique des quarante contrats de mariage correspondant aux critères fixés à l'origine de la recherche prouve que le taux d'endogamie reste élevé dans l'aristocratie grenobloise de l'argent de 1820 à 1850. En tout état de cause, le mélange et la fusion des deux milieux restent limités. Sur les quarante unions, le nombre de mariages

(35) Voir notre thèse, en partie inédite : Sylvain TURC, *Les élites grenobloises de 1760 à 1848. Recherches sur un groupe social en transition*, thèse pour le doctorat d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 2005, II, p. 576-585.

(36) Arno MAYER, *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, 1990, p. 105.

(37) André-Jean TUDESQ, « L'élargissement de la noblesse en France dans la première moitié du XIXe siècle », dans *Les noblesses européennes au XIXe siècle*, Paris, École française de Rome/Université de Milan, 1988, p. 121-135.

qui se font à l'intérieur de la noblesse et celui des alliances qui concernent deux conjoints bourgeois se montent respectivement à douze et à seize. Ils constituent, si on les additionne, presque trois quarts du nombre total des unions.

Dans la noblesse grenobloise, on constate qu'une majorité de fils et de filles contractent un mariage à l'intérieur de l'aristocratie d'Ancien Régime tout en refusant de se lier aux bourgeoisies locales – au contraire, par exemple, des descendants de la noblesse impériale qui constituent « une élite fusionnée » et jouent le rôle d'un carrefour social[38]. En 1822, Adèle-Rose-Pauline Chabert d'Hières, fille d'un conseiller du roi en la Cour d'appel qui fut sous l'Ancien Régime conseiller-maître à la Cour des comptes, Victor Chabert d'Hières, et dotée de 112 000 francs, dont 52 000 sont versés de suite, épouse le fils du marquis de Gaudemaris, avocat près de la Cour royale de Nîmes. En 1834, Denise-Bonne-Gabrielle de Gratet-Dubouchage, fille du comte Dubouchage et de Gabrielle du Roure de Brison, épouse Eugène-Joseph-Marie de Grille, né et domicilié à Arles, fils du comte de Grille et marquis d'Establon. À son époux, qui est aussi son cousin, elle apporte une dot de 203 000 francs dont 195 000 francs sont payés comptant par son père en avancement d'hoirie, mais également 300 000 francs de biens dont elle jouit à titre paraphernal et la promesse de tous ses biens à venir. En 1837, Joseph-Calixte de Gardon de Calamant, propriétaire résidant dans le duché de Savoie, épouse à Saint-Égrève, près de Grenoble, Marie-Élisabeth Chovet de La Chance, fille de Frédéric et de feue Louise-Laure Patras[39].

Lors de la décennie qui précède la révolution de 1848, la noblesse grenobloise montre encore, et peut-être plus que jamais, une relative capacité à se préserver du risque de dilution et de fusion. En 1838, Henriette-Joséphine Copin de Miribel, sœur d'Artus, épouse Louis-Humbert Bérard de Goutefrey, colonel en retraite domicilié à Saint-Siméon-de-Bressieux, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin, et lui apporte 123 000 francs de dot. En 1843, le vicomte Amédée-Athénulfe de Monteynard, fils du marquis Hector-Joseph, s'unit à la fille de Pierre-Marie de Chaponay-Disimieu, décédé, et de Marie-Stéphanie d'Agoult qui réside dans un hôtel de la Grande Rue Neuve, l'artère aristocratique de la ville depuis le siècle des Lumières. La dot de l'épouse, considérable, comprend, outre l'hôtel de Grenoble, quatre « terres » situées dans la Drôme, l'Ardèche et

(38) Natalie Petiteau, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIXe siècle (1808-1914)*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 1997, p. 252-289.

(39) AD Isère, 3 Q 11/2 209 ; 3 E 3 631, nº 125 ; 3 E 7 597, nº 157 ; 3 E 8 359, nº 317.

l'Isère, et tous les effets et meubles contenus dans les quatre châteaux qui sont au centre de ces ensembles fonciers[40].

Pour nombre de familles nobles cependant, le mariage d'un fils ou d'une fille noble dans l'aristocratie nécessite un déplacement géographique et l'insertion dans un marché matrimonial plus vaste et plus riche en possibilités d'alliances. Pour se marier avec des gens du même monde, les nobles grenoblois doivent franchir la frontière de leur province – qui est aussi une barrière sociale – et trouver un conjoint à l'extérieur du milieu qui a connu leurs succès sociaux. Si l'on reste dans son milieu social, c'est souvent au prix d'un déracinement géographique (et donc social) et d'un élargissement considérable de l'aire des alliances. En 1822, Adèle Chabert d'Hières, fille du conseiller Victor-François et nièce d'André Caire de Chichiliane, épouse Étienne de Gaudemaris. Le nouvel époux exerce la profession d'avocat près de la Cour royale de Nîmes ; il est le fils d'un juge de paix de Beaumes, dans le Vaucluse. Deux ans plus tard, les Dubouchage redoublent des liens déjà anciens avec le lignage des Grille. En 1834, on l'a dit, la fille du comte et de la comtesse Dubouchage, Denise-Bonne-Gabrielle, épouse à Grenoble le marquis de Grille, son cousin, né et domicilié à Arles. Françoise-Camille (…) Drier de La Forte est en 1836 la fille d'un inspecteur général des Poudres et Salpêtres longtemps membre du Conseil général de l'Isère, décédé, et d'une rentière grenobloise, chez laquelle elle réside. Par son mariage, elle s'allie à un propriétaire de la Loire, Adrien Rullet de La Murette. En multipliant les alliances avec de puissantes familles de l'aristocratie française implantées dans le sud-est du pays, l'élite nobiliaire grenobloise parvient à effacer les effets de l'implosion de la noblesse locale et à maintenir ses positions[41].

Les grands notables bourgeois, pour leur part, pratiquent une endogamie sociale tout aussi prononcée, qui se double, sauf exception, d'une homogamie géographique. Plus soucieux de constituer des réseaux familiaux serrés, les membres de la bourgeoisie trouvent des alliances dans les limites du département, voire de la région grenobloise, même si de rares familles étendent leurs alliances au-delà de l'espace où s'exerce leur influence. En 1838, Pierre-François Giroud et Appolonie Borel unissent leur fille Henriette-Appolonie-Emma à Alphonse Ducruy, négociant à Grenoble, propriétaire et fils de négociant grenoblois. Le père de l'épouse, riche homme d'affaires fournit à sa fille 200 000 francs en

(40) *Ibid.*, 3 Q 11/2 212 ; 3 E 8 362, nº 901.
(41) *Ibid.*, 3 E 7 597, nº 157 ; 3 E 3 631, nº 125 ; 3 E 8 355, nº 223.

avancement d'hoirie ; l'échange matrimonial apporte aux Giroud des engagements financiers à la hauteur de leur position sociale. Au titre d'un avancement d'hoirie, Jean-Baptiste Ducruy donne à son fils une somme de 190 000 francs ainsi qu'un domaine de douze hectares situé aux Granges de Grenoble et évalué pour la somme de 50 000 francs, montant à rapporter sur la succession paternelle ; il lui constitue encore, au même titre, 300 000 francs sur les biens qu'il laissera à son décès. Tout autant que les formes de la fortune, ce sont aussi les titres scolaires et les différents types de capital culturel qui deviennent une monnaie d'échanges sur le marché matrimonial[42]. Le 27 juin 1838, Anne-Louise (…) Bally, qui réside à Tullins et apporte 100 000 francs, s'unit à Jean-Baptiste-Alphonse Jocteur-Monrozier. La nouvelle épouse est la fille d'un ancien professeur de droit à la Faculté de Grenoble tandis que son époux, notaire résidant à Grenoble, est le fils d'un notaire honoraire de Châtonnay, dans les Terres Froides, qui est également propriétaire[43].

Le redoublement des liens familiaux et la poursuite systématique de stratégies endogamiques peuvent conduire, comme au XVIIIe siècle, à la constitution de réseaux d'une grande étendue. Les fines mailles de la trame des relations se confondent alors avec la haute société bourgeoise locale. Unis aux Berger de Saint-Didier et donc aux Jocteur-Monrozier, aux Giroud et aux Dubeux, les Mounier (des négociants et banquiers) étendent en 1839 leurs relations dans le milieu des magistrats grâce au mariage de Louis-Adèle-Françoise Mounier avec Claude-François-Adolphe Bert, procureur du roi du Tribunal d'instance de Grenoble, mais fils d'un modeste juge suppléant à la justice de paix du canton de La Côte-Saint-André[44]. Plus dense encore apparaît le réseau organisé autour de la famille Durand. Dès 1823, le banquier et négociant Charles Durand marie sa fille Laure-Clarisse-Antoinette à Joseph-Marie Gros, notaire à Bourgoin et fils d'un propriétaire de Chanizieu (canton de Morestel). On sait par ailleurs que les Durand sont alliés aux Duchesne : Antoine-Louis-Hyppolite Duchesne a épousé une autre fille Durand, Louise-Antoinette-Coralie, puisqu'il est l'oncle des filles du couple précédent. Les liens entre ces familles se resserrent encore à la génération suivante. En 1847 et 1848, les enfants du mariage de 1823 s'allient dans le milieu des affaires et de la

(42) Alain Guillemin, *Le pouvoir de l'innovation. Les notables de la Manche et le développement de l'agriculture (1830-1875)*, thèse de doctorat de 3e cycle de sociologie, ÉHESS/Centre de sociologie rurale, 1980, I, p. 110-111 ; annexes 19, 20, 21.

(43) AD Isère, 3 Q 11/2 210 ; 3 E 8 190, nº 99 ; 3 E 9 260, nº 285 ; 3 E 10 229, nº 316.

(44) *Ibid.*, 3 E 8 363, nº 1 052.

finance. Angèle-Octavie Gros, rentière, réside chez son tuteur, Duchesne, à Saint-Ismier (dans le Grésivaudan) ; elle épouse Charles-Louis-Philippe Durand, receveur de l'Enregistrement dans la Loire, son oncle, fils de Marguerite Petruccy et de l'ancien négociant Charles-Joseph-Jean-Baptiste Durand. L'année suivante, la sœur d'Angèle, Anne-Rose-Caroline Gros, épouse Henri-Gustave Vallier, négociant à Grenoble et descendant d'une ancienne famille de marchands et négociants[45].

Les stratégies matrimoniales de toutes ces familles obéissent à des contraintes similaires et semblent copier celles que les Perier et leurs alliés Teissère ont acceptées dès l'Ancien Régime. Tisser des liens étroits entre membres du même milieu, acquérir des formes de capital jusqu'alors absentes dans le réseau et élargir peu à peu le cercle tant géographique que social des relations forment les conditions de l'emprise sur la vie sociale locale et des conquêtes politiques. Toutes les familles de l'aristocratie et de la bonne bourgeoisie locales ne se sont pourtant pas refermées sur leur milieu social.

Les minces progrès de l'exogamie

Une vision historiographique classique a présenté la politique matrimoniale des membres de la noblesse comme l'un des facteurs, avec l'anoblissement et les usurpations, de l'extension numérique du groupe nobiliaire entre 1800 et 1850[46]. Fréquemment, les rejetons des grandes familles aristocratiques épousent les filles de la bourgeoisie aisée, réalisant ainsi la fusion des deux groupes. On doit pourtant remarquer que les alliances exogamiques de la noblesse grenobloise sont peu fréquentes, mais également que seule la noblesse dont l'anoblissement ne remonte pas au-delà du règne de Louis XIV se prête à ce jeu.

L'alliance exogamique semble être la stratégie des Mayol de Lupé à partir de l'Empire. Installé près de Grenoble, au château du hameau de Saint-Mury, et conseiller à la Cour royale, Eugène de Lupé avait épousé la grenobloise Marie-Gabrielle Pasquier en 1813. Leur fille aînée, Clémentine-Hélène, épouse en 1832, en secondes noces, Adolphe-Casimir Mounier, juge au Tribunal civil de Grenoble, et fils de François Mounier et d'Euphrosine Perrin, mais neveu du baron Mounier ; le futur réside au cœur du quartier bourgeois de la ville, Grande Rue. Lors des

(45) *Ibid.*, 3 E 3 610, n° 341 ; 3 E 9 756, n°s 6 133 et 6 122 ; 3 E 9 754, n°s 5 809 et 5 810.

(46) André-Jean TUDESQ, « L'élargissement de la noblesse en France dans la première moitié du XIXe siècle », dans *Les noblesses européennes au XIXe siècle, op. cit.*, p. 121-130.

premières noces, le choix d'Eugène de Lupé s'était cependant porté sur Charles-Frédéric Harivel du Rocher, propriétaire, fils d'un ancien colonel et d'une dame de Chaboud. L'époux apportait dans son ménage, outre son patronyme, des immeubles provenant de la succession d'Alexis-François de Gautheron : à tout le moins, on ne voit guère ici la moindre trace d'origine roturière, d'autant que l'épouse joint à un beau nom plus de 160 000 francs de dot. Le fils cadet d'Eugène, Anatole, né à Grenoble en 1828, maire de Meylan et riche de 200 000 francs au moins en 1865, convole en 1855 à Meylan avec Joséphine du Terrail-Couvat, fille d'un agriculteur de Meylan, il est vrai contre l'avis de son père qui voit là, à bon droit, une mésalliance. Dans le cas des unions des Mayol de Lupé, l'exogamie sociale reste donc partielle ; elle apparaît davantage comme une contrainte subie que comme l'effet d'une volonté délibérée[47].

La part des contingences, voire la simple bonne affaire financière, et l'obligation de faire de nécessité vertu semblent avoir commandé également les choix matrimoniaux des deux autres familles de la noblesse grenobloise qui ont marié leurs filles avec des bourgeois dont l'influence sociale est parfois faible, mais jamais la fortune. En 1829, André-Vincent Chabert d'Hières, fils de Victor, conseiller près de la Cour royale de Grenoble, et d'une Caire de Chichiliane, s'unit à Marie-Françoise-Zénaïde Robert. Le substitut du procureur du roi près du Tribunal d'instance de Grenoble ne gagne aucun prestige à s'allier à la fille d'un propriétaire de Chatte, mais la composition de la dot apportée parle d'elle-même : à 111 600 francs de capitaux placés, de rentes, de créances, de meubles et d'argenterie, s'ajoutent des biens immeubles considérables que la future a hérités de sa mère et de sa tante – parmi lesquels on note la présence d'au moins quatre corps de domaine situés à Chatte et à Saint-Pierre de Chérennes, à proximité de Saint-Marcellin, de part et d'autre de la vallée de l'Isère. Le désir de s'unir avec une jeune femme issue d'une famille bourgeoise riche et influente est vraisemblablement à l'origine du mariage d'André Caire de Chichiliane, qui réside alors à Paris, et d'Azuline Jars en 1837. Fille d'Antoine-Gabriel, chevalier de la Légion d'honneur, qui fut maire d'Écully sous l'Empire, de 1812 à 1815, puis de Lyon durant les Cent-Jours, et d'Antoinette-Louise-Pauline Seroux de Bienville, la future apporte à son époux, outre les puissants appuis politiques que peut fournir son père – le député est également conseiller général du Rhône –, une

(47) AD Isère, 3 E 3 560, nº 419 ; 3 E 8 362, nº 808 ; Pascal Beyls, *Biographies meylanaises*, Grenoble, s. n., IV, 2001, p. 131-144.

dot de plus de 240 000 francs composée de rentes, d'actions, de pièces de terre et de liquidités[48].

Si l'on se place maintenant du côté des descendantes de la bourgeoisie grenobloise, on constate que les cas de fusion sont également peu nombreux. Quelques lignages de la bonne bourgeoisie locale reprennent l'ascension vers la noblesse, peut-être interrompue au moment de la Révolution, en mariant leurs enfants à des aristocrates. Le désir d'intégration à un milieu jugé supérieur, davantage que la proximité des opinions politiques (pour beaucoup inconnues) ou le partage d'un même mode de vie, peut rendre raison de cette ouverture sociale. Si Charles Durand, on l'a vu, a marié deux de ses filles – son unique fils, négociant, est encore célibataire en 1828 – à des membres de la bourgeoisie iséroise, il a également cherché à s'extraire de son milieu d'origine, et d'abord en épousant Angèle Garnier de Pélissière. En 1828, sa troisième fille, Céleste-Angèle, épouse Joseph-Hector-Vincent Ferrier de Montal. Fils du comte Ferrier de Montal, le nouveau membre du cercle des Durand appartient à la meilleure noblesse locale et a intégré la magistrature – il est conseiller auditeur à la Cour royale en 1828 ; il est par ailleurs propriétaire de biens fonciers étendus à Meylan, dans l'arrondissement de Saint-Marcellin et dans la Drôme. En échange d'un nom et d'une forte position sociale, il obtient une somme de 120 000 francs et les fruits des biens à venir de l'épouse jusqu'aux partages des successions parentales, soit 6 500 francs nets par an – la future prélève 1 000 francs sur le total[49].

L'hyménée peut être aussi l'occasion de relier un lignage à un réseau familial intégré aux structures du pouvoir politique. L'argent est alors échangé contre l'influence que donne un nom prestigieux et contre l'entregent dont disposent les nouveaux alliés, souvent parlementaires ou responsables politiques, mais pas toujours nobles. En 1825, Augustin Perier, époux de Louise de Berckheim, réitère les choix matrimoniaux de son père Claude en mariant sa fille Fanny à Charles de Rémusat, propriétaire et notable parisien qui est le fils du comte Augustin de Rémusat – avocat général à la Cour des aides (ou Cour des comptes, aides et finances) d'Aix-en-Provence jusqu'à la Révolution – et de Claire de Gravier de

(48) AN, Minutier central, Étude XCI, liasse 1792 ; AD Isère, 3 Q 11/2 207 et 2 210 ; 3 E 7 597, n° 157 ; 3 E 8 805, n° 6 725. Sur Antoine-Gabriel Jars (1774-1857), voir Edgar BOURLOTON, Gaston COUGNY, Adolphe ROBERT, *Dictionnaire des parlementaires français (...) depuis le premier mai 1789 jusqu'au premier mai 1989*, Paris, Bourloton éditeur, III, 1888, p. 404, et les travaux de Ronald Zins.

(49) AD Isère, 3 E 3 629, n° 331 ; 3 E 3 620.

Vergennes[50]. En 1831, le frère d'Augustin, Alphonse Perier, marie sa fille Mathilde à François-Ernest de Chabaud-Latour. Le beau-père de l'épouse a été membre du Conseil des Cinq-Cents, et son époux devient député du Gard en 1837 et ministre de l'Intérieur dans les premières années de la IIIe République. L'autre gendre d'Alphonse, l'industriel Henri Giroud, fut membre du Conseil général de l'Isère – une des filles de Giroud épousa Eugène Chaper et une autre, un futur député du Gard[51].

Dans sa lecture globale du changement social sous la Révolution et dans la France post-révolutionnaire, Jean-Pierre Jessenne souligne à quel point « prime (dans les milieux dirigeants) une grande capacité d'adaptation aux circonstances tant politiques qu'économiques »[52]. Assiste-t-on de manière similaire à la construction de nouvelles relations sociales et au développement de la mixité des élites, voire à un élargissement de la noblesse à Grenoble avant le tournant de la Révolution de 1848[53] ?

La réponse ne peut être que nuancée. Fort rares mais non inexistants dans les trois dernières décennies de l'Ancien Régime, les mariages témoignant d'un brassage social le demeurent jusqu'en 1820. L'ouverture et le relatif estompage des barrières sociales que laissaient présager quelques unions contractées à la veille de 1789 ne se sont pas produits. D'évidence, la période révolutionnaire ne connaît pas d'élargissement du champ d'alliance de l'aristocratie. Elle apparaît plutôt comme avare de dynamisme et riche en exclusivisme social, au contraire de ce que l'on constate à Bordeaux, où la tendance à la fusion se prolonge jusqu'à l'Empire. La noblesse semble s'affirmer comme une caste et se ferme pour mieux se conserver alors même que sous l'Ancien Régime le second ordre, en France, prouvait sa noblesse par la règle de l'hérédité masculine (les fameux degrés de noblesse) et non par quartiers : une mésalliance par les filles et les épouses ne compromettait pas l'appartenance à l'ordre[54].

On ne peut en conséquence évoquer – tel est pourtant le cas – l'étroitesse et la relative médiocrité de la roture locale pour justifier les choix

(50) Fille d'un conseiller au Parlement de Bourgogne et petite-nièce du comte de Vergennes, ministre de Louis XVI. Les Rémusat sont issus des milieux commerçants marseillais.

(51) AD Isère, 3 E 3 614, n° 211 ; 3 E 3 626, n° 164 ; Monique Cubells, *La noblesse provençale du milieu du XVIIe siècle à la Révolution*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002, p. 140-141 ; Pierre Barral, *Les Perier dans l'Isère au XIXe siècle d'après leur correspondance familiale, op. cit.*, p. 125.

(52) Jean-Clément Martin (dir.), *La Révolution à l'œuvre, op.cit.*, p. 25.

(53) Suzanne Fiette, *La noblesse des Lumières à la Belle Époque, op. cit.*, p. 213.

(54) La noblesse grenobloise se comporte donc *comme si* elle prouvait son rang social par quartiers.

matrimoniaux opérés. Le maintien et la volonté de perpétuation d'une élite nobiliaire constituent bien les racines d'un ancrage social dans une ville qui se pense, en haut de la société, et bien provisoirement, comme un conservatoire social. Destinés à assurer aux élites locales un renforcement de leurs positions dans leur propre milieu, les mariages étudiés (horizontaux pour reprendre les termes de Christophe Duhamelle) conduisent à une restriction des échanges avec l'extérieur[55]. L'absence relative de concurrence sociale qui en découle favorise la stabilité du montant des dots comme le prouve le graphique qui suit[56]. Jusqu'en 1815, l'immense majorité des sommes relevées dans les contrats de mariages est comprise entre 100 000 et 200 000 francs ; les dots présentent ainsi une grande homogénéité, alors même que l'époque est riche en dévaluations et que les revenus des familles de l'aristocratie sont soumis à de fortes variations comme l'attestent les déclarations aux emprunts forcés de l'an II et de l'an IV. Noblesses et bourgeoisies grenobloises se donnent à voir comme des groupes fermés sur eux-mêmes.

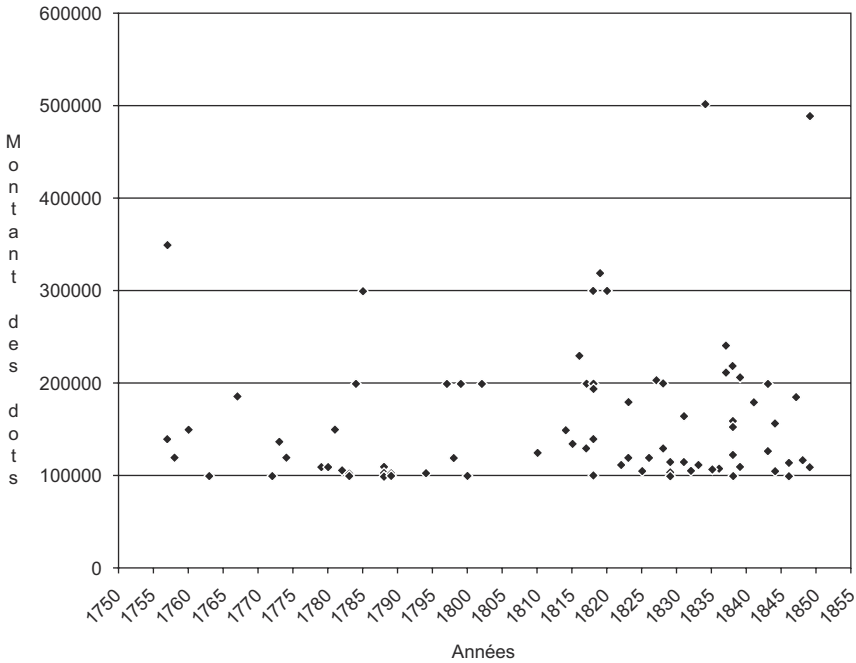

Les apports au mariage de plus de 100 000 livres (puis francs) à Grenoble de 1755 à 1850 (échelle semi-logarithmique).

(55) Christophe DUHAMELLE, *L'héritage collectif, op. cit.*, p. 119-120.
(56) AD Isère, 8 C 1 393-1 399 ; 3 Q11/2 200-2 216 ; sous-série 3E.

Passé l'Empire, l'éventail des montants des dots s'élargit et un plus grand nombre de contrats franchit le seuil symbolique des 100 000 francs. Le champ d'alliance s'élargit vers le bas et vers le haut, signal d'une évolution sociale, mais non d'une révolution. Après 1820, l'homogamie continue de primer, à l'inverse de ce que l'on constate à Paris, mais non à l'échelle provinciale. Le degré d'ouverture sociale des élites est minime, mais non négligeable, et se réalise au prix d'une extension géographique des recrutements matrimoniaux. Huit mariages, en effet, dont l'apport féminin est supérieur à 100 000 francs, parmi les quarante retrouvés, témoignent d'une volonté de fusion. Ces chiffres, supérieurs à ceux de la période précédente, montrent un effort de mélange bien réel à ce haut niveau de fortune, mais modéré. La circulation des élites mise en lumière par Vilfredo Pareto semble limitée à Grenoble après 1820. Certes, le brassage social s'affirme plus nettement que lors de la période révolutionnaire, il est vrai particulièrement avare de dynamisme. Si fusion il y a, celle-ci demeure partielle et localisée au sommet de l'échelle sociale.

Les mariages, isolés arbitrairement dans cette occurrence, ne constituent certes qu'un moment de l'existence sociale des individus. D'autres phénomènes et mécanismes sociaux, en particulier le statut social des individus et la détention du pouvoir politique, contribuent grandement à la pratique et à la transmission de la domination sociale tout autant qu'à la perpétuation d'un groupe. Faire porter l'accent sur les seules alliances matrimoniales – cruciales en raison du poids qu'elles exercent sur la dynamique sociale – montre les limites de l'exercice et la nécessité de prolonger ce type d'analyse, mais à plus petite échelle et avec un petit nombre de cas, dont l'étude doit être étayée par de solides généalogies. Les dynamiques sociales ont toujours plusieurs facettes, mais l'établissement d'un indice solide du fonctionnement social à Grenoble au tournant de l'époque moderne ne pouvait être négligé.

Sylvain Turc
Professeur agrégé d'histoire au lycée Stendhal de Grenoble
1 bis place Jean Achard BP 3017
38 816 Grenoble
turc.sylvain@wanadoo.fr